

PARCOURS DE FORMATION CATEGORIE A2

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

Parcours théorique

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box) ou avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant sur le tableau d'affichage) ou via Internet (option d'achat d'accès).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

Parcours pratique

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- de nuit (leçons prises en hiver).

Un voyage école vous sera proposé.

De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.



MISE A JOUR 1 JANVIER 2024

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS DE CONDUIRE MOTO A1 ET A2

Objectifs

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires et de la sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie A2 pour conduire une moto de puissance inférieure ou égale à 35kw.

Public concerné et prérequis

- Avoir 18 ans pour la catégorie A2 et 16 ans pour le permis de la catégorie A1
- Être titulaire de l'ASSR2 ou l'ASR
- Savoir lire et écrire la langue française

Dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence.

Modalité d'admission

- Photos d'identité, permis de conduire (merci d'utiliser uniquement un photomaton agréé ANTS photos et signature numérique et de choisir l'option "e-photos")
- Carte d'identité, passeport ou carte de résident en cours de validité
- Justificatif de domicile (moins de 6 mois) si pas de justificatif en nom propre, apporter en plus la pièce d'identité de l'hébergeant et une attestation d'hébergement
- Attestation ASSR 2 (obligatoire pour les moins de 21 ans)
- Certificat individuel de participation à la journée d'appel
- (pour les 18/25 ans) - Attestation de recensement (pour les moins de 17ans)
- 2 enveloppes A5 timbrées
-

L'élève doit être muni obligatoirement des équipements suivants :

- Bottes ou chaussures montantes maintenant les chevilles
- Pantalon (jean ou spécial moto ; jogging déconseillé)
- Blouson manches longues (cuir/coqué)
- Gants homologués normes européennes
- Casque homologué normes européennes avec 4 dispositifs réfléchissants

Caravelle

auto-école

Qualification des intervenants

Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » du CCS « 2 roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de cours équipée de moyens multimédias vidéo, tableau, feuille, stylo, livret grille code
- Véhicules de la catégorie A1 et A2 adapté à l'enseignement
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage dématérialisé
- Un accès illimité au code en ligne *Disponible en dehors des horaires de formation
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques : livre et livret de code

Programme de formation

Épreuve Théorique Moto, comporte une base inédite de questions axées autour de 9 thèmes :

1. Les dispositions légales en matière de circulation routière ;
2. Le conducteur
3. La route
4. Les autres usagers de la route
5. La réglementation générale
6. Les éléments mécaniques liés à la sécurité
7. Les équipements de protection et autres éléments de sécurité des véhicules
8. Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement
9. Et enfin, les premiers secours

Pour obtenir l'ETM, vous devrez donner un minimum de 35 bonnes réponses sur les 40 questions posées.

La partie pratique consiste à suivre un programme axé sur quatre compétences.

- Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Chaque compétence est elle-même divisée en objectifs.

À l'issue de votre formation, votre enseignant décidera de vous présenter à l'examen pratique. Cet examen comprend une épreuve « hors circulation » et une épreuve « en circulation ».



Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation réalisée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière avec un véhicule moto école, sur piste.

- L'évaluation s'articule autour de questions orales et de tests pratiques sur le véhicule selon les thèmes d'évaluation.
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

Résultat attendu : Permis de conduire de la catégorie A2 ou A1

Tarif

A partir 800€ Ttc pour plus d'informations contacter l'auto-école

Durée de la formation

Obligation légale :

20 heures de leçons minimums au passage de l'examen pratique (15 heures si vous avez déjà le permis A1).

Amplitude horaire

Horaires du bureau : lundi 14h à 18h30, mardi au vendredi 9h30 à 12h et de 14h à 18h30 et samedi 9h30 à 12h

Horaires des leçons de conduite voiture : Du lundi au vendredi 14h à 20h et samedi de 8h à 14h

Horaires des leçons de moto : Du lundi au vendredi 13h à 19h et samedi de 7h à 13h

Horaires variables selon disponibilité de l'enseignant

Lieu de la formation :

104 Avenue de Verdun 69330 Meyzieu

Accessibilités aux personnes handicapées :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier les possibilités de suivre cette formation, l'établissement quant à lui respecte les normes ERP en vigueur.

Modalités d'accès :

PUBLIC HANDICAPE : toutes nos formations sont accessibles aux personnes handicapées (pour toute information, contactez notre référent handicap en agence afin de voir les modalités)

CONTENU : selon la disponibilité des plannings des enseignants

PROGRAMME FORMATION PASSERELLE A2 EN A

A quoi correspond la formation passerelle A2 vers A ?

Depuis 2016, **les candidats au permis moto** (y compris les plus de 24 ans) doivent obligatoirement **passer le permis A2** avant d'effectuer, 2 ans plus tard, **une formation complémentaire de 7 heures** qui leur donnera le droit de conduire une moto de la catégorie A, avec ou sans side-car, d'une puissance supérieure à 35 kW.

Infos +

- La formation peut être suivie dans un délai de 3 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis A2.
- Depuis 2016, la puissance des motos n'est pas limitée si celles-ci sont équipées d'ABS. Dans le cas contraire, la puissance est limitée à 73,6 kW.
- Vous pouvez choisir de passer tous les permis de la catégorie A sur véhicule à changement de vitesse manuelle ou automatique. Tout permis passer sur un véhicule automatique vous restreint à conduire uniquement un véhicule automatique (code 78). La seule manière de lever cette restriction est une régularisation.

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Amener à la **compréhension d'apports théoriques essentiels** et/ou **spécifiques** et à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW
- Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples indispensables **à la pratique sécuritaire de la conduite**
- Travailler, notamment sur le **processus détection-analyse-décision et action**, dans le cadre d'un audit de conduite

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE :

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie et en sécurité une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW.

PRE-REQUIS :

Être titulaire du permis de conduire de la catégorie A2 depuis plus de 2 ans

Caravelle

auto-école

MODALITES D'INSCRIPTION :

En Agence ou préinscription sur notre site internet.

LIEU DE LA FORMATION :

104 Avenue de Verdun 69330 Meyzieu

PROFIL DES INTERVENANTS

Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER et/ou du Titre Professionnel ECSR et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

1 motocyclette de plus de 35kW

MODALITES D'EVALUATION DES COMPETENCES

L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives ;
Évaluations des compétences par des mises en situation en toute autonomie durant la formation ;

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de réalisation

DEROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION :

Cette formation d'une durée de 7 heures se déroule en 3 temps :

2 heures de formation théorique

Présentation en salle de code avec le moniteur diplômé de l'autorisation d'enseigner.

L'élève est amené à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, à partir des éléments suivants : type de permis détenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisée(s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage...

La formation est faite sur un support DVD avec les explications nécessaires pour la formation du 2 roues ainsi que des conseils de l'enseignant.

Accidentalité, vitesse, détectabilité

Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motos.

Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motos.

CARAVELLE AUTO-ECOLE

Agrément : École de conduite : E1806900030/ Numéro déclaration d'activité : 84691810769

324 route de Genas 69500 BRON / Tel: 04 72 14 05 05

SIRET 89327971100020 / APE 8553Z

Email : aecaravelle-meyzieu@orange.fr / <http://www.auto-ecole-caravelle.fr>

Caravelle

auto-école

Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :

- vitesse et perception visuelle ;
- vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;
- vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.

Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.

Conduite et produits psychoactifs

Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite (alcool, drogues et médicaments).

Les sanctions.

2 heures de formation pratique hors circulation

Durant cette séquence, l'élève doit disposer d'une moto catégorie A.

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :

- mouvements et positionnements du regard ;
- mouvements et positionnements de la tête et du corps ;
- comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.

Explications et travail sur le freinage :

- utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée ;
- utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante ;
- explications sur le transfert des masses ;
- comment s'arrêter et repartir en courbe.

Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :

- réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

3 heures de formation pratique en circulation

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite de l'élève, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

La séquence de circulation s'effectue avec un élève sur la moto adaptée en catégorie A.

Dans le véhicule suiveur prend place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette.

L'élève effectue de la conduite hors et en agglomération, à l'issue desquelles, quelques minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.

CARAVELLE AUTO-ECOLE

Agrément : École de conduite : E1806900030/ Numéro déclaration d'activité : 84691810769

324 route de Genas 69500 BRON / Tel: 04 72 14 05 05

SIRET 89327971100020 / APE 8553Z

Email : aecaravelle-meyzieu@orange.fr / <http://www.auto-ecole-caravelle.fr>

Caravelle

auto-école

Ce bilan comprend :

- le ressenti de l'élève sur sa prestation ;
- un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW.

Tarif

300€ Ttc pour plus d'informations contacter l'auto-école

Amplitude horaire

Horaires du bureau : lundi 14h à 18h30, mardi au vendredi 9h30 à 12h et de 14h à 18h30 et samedi 9h30 à 12h

Horaires des leçons de conduite voiture : Du lundi au vendredi 14h à 20h et samedi de 8h à 14h

Horaires des leçons de moto : Du lundi au vendredi 13h à 19h et samedi de 7h à 13h

Horaires variables selon disponibilité de l'enseignant

Accessibilités aux personnes handicapées

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier les possibilités de suivre cette formation, l'établissement quant à lui respecte les normes ERP en vigueur.

Modalités d'accès :

Visite médicale

Public en situation de handicap : toutes nos formations sont accessibles aux personnes handicapées (pour toute information, contactez notre référent handicap en agence afin de voir les modalités

Contenu : selon la disponibilité des plannings des enseignants

Equipements obligatoires en formation.

- Casque homologué
- Gants possédant le marquage NF ou CE
- Blouson ou veste manches longues
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes.

CARAVELLE AUTO-ECOLE

Agrément : École de conduite : E1806900030/ Numéro déclaration d'activité : 84691810769

324 route de Genas 69500 BRON / Tel: 04 72 14 05 05

SIRET 89327971100020 / APE 8553Z

Email : aecaravelle-meyzieu@orange.fr / <http://www.auto-ecole-caravelle.fr>



MISE A JOUR 1 JANVIER 2024

PROGRAMME DE FORMATION AM

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie en sécurité un cyclomoteur

Public concerné et prérequis

- Avoir 14 ans
- Être titulaire de l' ASSR2 ou l' ASR
- Savoir lire et écrire la langue française

Dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence.

Modalité d'admission

- Photos d'identité, permis de conduire (merci d'utiliser uniquement un photomaton agréé ANTS photos et signature numérique et de choisir l'option "e-photos")
- Carte d'identité, passeport ou carte de résident en cours de validité
- Justificatif de domicile (moins de 6 mois) si pas de justificatif en nom propre, apporter en plus la pièce d'identité de l'hébergeant et une attestation d'hébergement
- Attestation ASSR 2 (obligatoire pour les moins de 21 ans)
- Certificat individuel de participation à la journée d'appel
- (pour les 18/25 ans) - Attestation de recensement (pour les moins de 17ans)
- 2 enveloppes A5 timbrées
-

L'élève doit être muni obligatoirement des équipements suivants :

- Bottes ou chaussures montantes maintenant les chevilles
- Pantalon (jean ou spécial moto ; jogging déconseillé)
- Blouson manches longues (cuir/coqué)
- Gants homologués normes européennes
- Casque homologué normes européennes avec 4 dispositifs réfléchissants

CARAVELLE AUTO-ECOLE

Agrément : École de conduite : E1806900030/ Numéro déclaration d'activité : 84691810769

324 route de Genas 69500 BRON / Tel: 04 72 14 05 05

SIRET 89327971100020 / APE 8553Z

Email : aecaravelle-meyzieu@orange.fr / <http://www.auto-ecole-caravelle.fr/>

Caravelle

auto-école

Qualification des intervenants

Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » du CCS « 2 roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de cours équipée de moyens multimédias vidéo, paper board, feuille, stylo
- Véhicules cyclomoteur

Programme de formation

1. Evaluation pratique avant de commencer la formation, à la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 8 heures minimum
2. Questionnaire préalable à la formation renseigné par l'élève
3. Formation pratique hors circulation (3 heures)
4. Apports théoriques sur le code de la route (30 minutes)
5. Formation pratique en circulation (3 heures)
6. Sensibilisation aux risques (1 heure)

Modalités d'évaluation des compétences

L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives :

- Evaluations des compétences par des mises en situation en toutes autonomie

Résultat attendu : Permis de conduire AM

Sanction de la formation :

A l'issue de la séquence sur la sensibilisation aux risques, une attestation de suivi de formation, renseignée, et signée, en présence d'un parent de l'élève mineur est fournie.

Tarif

A partir 300€ Ttc pour plus d'informations contacter l'auto-école

Durée de la formation

7 heures de formation

CARAVELLE AUTO-ECOLE

Agrément : École de conduite : E1806900030/ Numéro déclaration d'activité : 84691810769

324 route de Genas 69500 BRON / Tel: 04 72 14 05 05

SIRET 89327971100020 / APE 8553Z

Email : aecaravelle-meyzieu@orange.fr/ <http://www.auto-ecole-caravelle.fr/>

Caravelle

auto-école

Amplitude horaire

Horaires du bureau : lundi 14h à 18h30, mardi au vendredi 9h30 à 12h et de 14h à 18h30 et samedi 9h30 à 12h

Horaires des leçons de conduite voiture : Du lundi au vendredi 14h à 20h et samedi de 8h à 14h

Horaires des leçons de moto : Du lundi au vendredi 13h à 19h et samedi de 7h à 13h

Horaires variables selon disponibilité de l'enseignant

Lieu de la formation :

104 Avenue de Verdun 69330 Meyzieu

Accessibilités aux personnes handicapées :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier les possibilités de suivre cette formation, l'établissement quant à lui respecte les normes ERP en vigueur.

Modalités d'accès :

PUBLIC HANDICAPE : toutes nos formations sont accessibles aux personnes handicapées (pour toute information, contactez notre référent handicap en agence afin de voir les modalités)

CONTENU : selon la disponibilité des plannings des enseignants

CARAVELLE AUTO-ECOLE

Agrément : École de conduite : E1806900030/ Numéro déclaration d'activité : 84691810769

324 route de Genas 69500 BRON / Tel: 04 72 14 05 05

SIRET 89327971100020 / APE 8553Z

Email : aecaravelle-meyzieu@orange.fr / <http://www.auto-ecole-caravelle.fr/>